



Participation au programme de stérilisation animale

Critères d'admissibilité

- Être résident de Sainte-Marcelline-de-Kildare
- Être dans un ménage dont le revenu est inférieur aux seuils ci-dessous*

Seuils de faible revenu après impôt

Nombre de personnes par ménage	1	2	3	4	5	6	7
Revenu du ménage	25 921 \$	32 270 \$	39 672 \$	48 167 \$	54 630 \$	61 613 \$	68 598 \$

* Le demandeur doit fournir une preuve de revenu pour chaque personne ayant un revenu dans son ménage. Le revenu net de chacune sera additionné pour déterminer le revenu du ménage.

Dans ce formulaire, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

Section 1 – Coordonnées du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
No civique : _____ Rue : _____ No d'appartement : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____

Section 2 – Qualification du demandeur

Type de ménage :

Personne seule Couple avec enfant(s) Étudiant
Parent monoparental Couple sans enfant Si autre, précisez :

Nombre de personnes dans votre ménage : _____ Combien ont un revenu? _____

Section 3 – Pièces justificatives à transmettre avec toute demande (format jpg ou pdf)

1. Formulaire dûment rempli
2. Photocopie d'un permis de conduire (ou pièce d'identité équivalente) comprenant une adresse civique valide
ou
Photocopie d'une facture datée de plus de 3 mois comprenant une adresse civique valide

Exemple : si votre demande est envoyée le 1^{er} avril, la facture doit être datée du 1^{er} janvier ou avant.

3. Preuve de revenu pour chaque personne ayant un revenu au sein du ménage (avis de cotisation fédérale ou déclaration de revenus pour l'année 2019)
ou
Preuve de prestation du Programme d'aide sociale du gouvernement du Québec

Section 4 – Information sur l'animal ou les animaux (chiens et chats seulement)*

Animal n° 1	Nom de l'animal	
Chat	Chien	Race
Femelle	Mâle	

Animal n° 2	Nom de l'animal	
Chat	Chien	Race
Femelle	Mâle	

* Limite de deux animaux par ménage

Section 5 – Information sur les coûts

- Implantation d'une micropuce : 30 \$
- Stérilisation, vaccins et vermifuge : 70 \$

Section 6 – Déclaration du demandeur

Je déclare que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes.

Signature du demandeur

Date

Section 7 – Transmission de la demande

Pour transmettre une demande, vous devez :

1. Compléter le formulaire
2. Joindre toutes les pièces justificatives
3. Transmettre par courriel à : info@ste-marcelline.com
ou
Par la poste : Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare
500, rue Principale
Sainte-Marcelline-de-Kildare, Québec, J0K 2Y0
ou
À l'hôtel de ville

Section 8 – Réponse de la Municipalité (20 jours ouvrables)

Préférez-vous une réponse : par courriel? ou par la poste?

Après l'enregistrement du formulaire, veuillez
l'envoyer par courriel à l'adresse suivante :
animauxOville@montreal.qc.ca

* À noter que tout formulaire envoyé par courriel n'ayant pas reçu d'accusé réception dans les cinq jours ouvrables est considéré non déposé.

Section 9 – Pour usage interne seulement

Demande faite par :	Courriel	Poste	Autre
Date de la demande :			
Demande approuvée :	Oui	Non	Date de traitement :
Traité(e) par :			
Commentaires :			

Comment avez-vous entendu parler du programme de stérilisation animale?

Site web de la municipalité

Médias sociaux

La Page municipale

Ami ou famille

Autre